

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2014 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2014-10-181 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:

3.1 Séance ordinaire du 2 septembre 2014 à 19 h 30.

4. 1^{ère} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

Aucune.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de septembre 2014.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.1.2 Dépôt du rapport financier.

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter:

8.1.1 Mise à jour de la Politique des frais de déplacement;

8.1.2 Résolution d'appui – Sauvons Postes Canada;

8.1.3 Modification de la Résolution 2013-09-158;

8.1.4 Dépôt du rapport annuel 2013 de la Gestion de l'eau potable;

8.1.5 Achat de deux panneaux d'affichage électronique;

8.1.6 Représentant municipal au Conseil d'administration de l'O.M.H.;

8.1.7 Asphaltage du stationnement au Centre multifonctionnel;

8.1.8 Signature du Protocole d'entente pour les oriflammes;

8.1.9 Jour du Souvenir à East Angus;

8.1.10 Adoption du budget de la Régie sanitaire des Hameaux;

8.1.11 Participation financière au projet du prolongement de la piste multifonctionnelle du parc du marécage des Scots.

9. Adoption des règlements

- 9.1 Projet final « Règlement numéro 588 modifiant le Règlement de zonage numéro 436, pour les piscines et les travaux de remblai et de déblai ainsi que la construction de mur de soutènement et muret »;
- 9.2 Projet final « Règlement numéro 589 modifiant le Règlement numéro 441 – permis et certificat »;
- 9.3 Projet final « Règlement numéro 590 abroge et remplace le Règlement de construction numéro 438 »;
- 9.4 Projet final « Règlement numéro 586 modifiant le Règlement de zonage numéro 436 pour un changement d'usage ».

10. Avis de motion à donner

Aucun

11. Varia affaire nouvelle

Aucune.

12. 2ième période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour)

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 3 novembre 2014 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2014-10-182 ^{3.1} **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{4.}
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 35)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Éric Tremblay : À savoir si la Municipalité d'Ascot Corner est disposée à mettre en place un terrain de soccer à neuf (9) pour l'année 2015.

Mesdames Pierrette Hardy et Ghislaine Bouffard : Demandent pour la salle du mardi soir pour le comité de catéchèse. (Suggestion : planifier les locaux au printemps et non l'automne).

Monsieur Alphonse Bouffard : Mentionne qu'au 310 chemin Galipeau, il y a des branches d'arbres qui sont dangereuses.

Madame Maryse Labonté:

- Constate que le transport en commun est très en demande pour l'horaire du matin ;
- Fait un suivi avec les demandes au MTQ, elle demande la possibilité d'installer un panneau pour aviser les gens au coin Galipeau et la route 112, c'est une intersection très dangereuse.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 10.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de septembre 2014 et en fait la lecture.

7.1.1

2014-10-183 COMPTES À PAYER :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2014 au montant de **248,841.23\$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER :

Le directeur général dépose le rapport financier en date du 30 septembre 2014 et donne une estimation pour le 31 décembre 2014.

7.2

RAPPORT DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
 - Le 20 septembre 2014 était la journée Regard vers le Haut à East Angus ;
 - Le compte rendu à la MRC sur l'article 59, pas d'avancement depuis janvier 2014 ;
 - Le congrès FQM, un suivi sera fait à la prochaine rencontre.

Madame Diane Talbot :

- Donne de l'information concernant :
 - Le transport en commun, aucune rencontre du comité ;
 - La Régie des incendies, il y aura une rencontre prochainement pour les ententes intermunicipales ;
 - Le Transport du Bonheur, rien à signaler.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - La voirie ; les lumières d'Hydro Québec sont finalement réparées ;
 - Les travaux du chemin de la Rivière sont complétés et il y aura différents travaux à venir cet automne ;

- La prochaine rencontre avec le MTQ, une liste sera faite sur les différents points de discussion avec eux.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - Les loisirs, la programmation d'automne est en cours ;
 - Le 9 novembre prochain il y aura le Salon des artisans (28 ou 29 exposants) ;
 - Le journal communautaire, la tombée est le 9 octobre prochain.

Madame France Martel : Donne de l'information concernant les demandes de permis qui sont à la baisse mais du point de vue valeur d'évaluation c'est stable.

Monsieur Donald Lachance : Donne de l'information concernant le rapport d'incendie ; 3 sorties en août, la nouvelle secrétaire a été embauchée. Le 16 octobre prochain les 3 municipalités et la Régie ont une rencontre pour étudier le schéma incendie.

Monsieur Stanley Boucher :

- Donne de l'information concernant :
 - Samedi dernier le 4 octobre il y a eu une journée de mini écocentre ;
 - Le compte rendu des travaux d'eau potable ;
 - Le compte rendu sur les entretiens du réseau d'égout ;
 - Le compte rendu du congrès de la FQM.

8.1.1

2014-10-184 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS :

CONSIDÉRANT QUE nous avons apporté quelques changements à la politique sur les frais de déplacement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les modifications à la politique sur les frais de déplacement tel que déposé par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2014-10-185 RÉOLUTION D'APPUI – SAUVONS POSTES CANADA :

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant les heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada assurent un service public qui doit être préservé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2014-10-186 MODIFICATION RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-09-158 :

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption de la résolution 2013-09-158 nous avons mandaté le conseil afin de désigner Daniel St-Onge pour signer les documents de demande de subvention relatif au projet de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales a envoyé le protocole d'entente pour signature et que c'est madame Nathalie Bresse la mairesse qui doit signer le protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de modifier la résolution 2013-09-158 mentionnant que madame Nathalie Bresse, mairesse soit autorisée à signer les documents du protocole d'entente relatif à la demande d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.4 du PIQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2014-10-187 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2013 – DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE :

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel 2013 de la Gestion de l'eau potable a été complété et déposé par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le rapport annuel 2013 de la Gestion de l'eau potable tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2014-10-188 ACHAT DE DEUX PANNEAUX D'AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux propositions pour des panneaux d'affichage électronique :

- Entreprise Liberté vision 27,812.00 \$ plus taxes, plus installation
- Entreprise Électroméga 35,584.00 \$ plus taxes, plus installation

CONSIDÉRANT QUE les panneaux de l'entreprise Électroméga sont d'une technologie supérieure avec les pixels individuels et non par tuile,

avec le double de luminosité, ils respectent la réglementation sur la pollution lumineuse, et la garantie est de 7 ans sur les pièces au lieu de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'achat de deux panneaux d'affichage électronique de l'entreprise Électroméga au montant de 35,584 \$ environ 2,000. \$ de plus pour les taxes et l'installation moins un remboursement de 10,000. \$ de la MRC du Haut-Saint-François pour l'utilisation de celui à l'entrée de la municipalité.

Poste budgétaire : Fonds de roulement / remboursable sur 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6
2014-10-189 **REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'O.M.H. :**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Jean-Yves Pilotte comme représentant municipal au conseil d'administration de l'O.M.H. prend fin le 6 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Yves Pilotte est intéressé à renouveler son mandat pour un autre trois (3) ans;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de renouveler le mandat de monsieur Jean-Yves Pilotte comme représentant municipal au conseil d'administration de l'O.M.H. pour un autre mandat de trois (3) ans à partir du 6 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7
2014-10-190 **ASPHALTAGE DU STATIONNEMENT AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des prix à trois entreprises pour faire les travaux d'asphaltage du stationnement au Centre multifonctionnel :

➤ Pavage Lavallée et Leblanc	47,650 \$
➤ DJL	39,235 \$
➤ Lafontaine & Fils	51,550 \$

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise DJL est le plus bas soumissionnaire et qu'il respecte les travaux demandés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de donner le contrat à l'entreprise DJL au montant de 39,235.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : Fonds de roulement remboursable sur 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2014-10-191 SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LES ORIFLAMMES :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait partie de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic;

CONSIDÉRANT QUE l'ASTROLab s'engage à donner gratuitement à la Municipalité quatre (4) oriflammes de (30po x 60po) à l'effigie de la Réserve internationale de ciel étoilé ainsi que la quincaillerie nécessaire à l'installation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Laflamme **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité accepte et s'engage à installer les oriflammes selon les recommandations et ce pour une période de trois (3) ans. **QUE** le directeur général soit mandaté pour signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2014-10-192 JOUR DU SOUVENIR À EAST ANGUS :

CONSIDÉRANT QUE dimanche le 9 novembre 2014 aura lieu la cérémonie commémorative du jour du Souvenir organisée par la Légion canadienne d'East Angus, le dépôt d'une couronne de fleurs et un souper à la salle des Chevaliers de Colomb;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner mandate madame Nathalie Bresse mairesse à assister à la cérémonie commémorative et au souper, que l'achat d'une couronne de fleurs de 20 po. au montant de 65 \$ soit fait ainsi que deux billets pour le souper au montant de 17.00 \$ chacun.

Poste budgétaire : 02-110-00-310

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2014-10-193 ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX :

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'année 2015 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux a été déposé et adopté par le C.A. de la R.I.S.H. et doit être adopté par les municipalités participantes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le budget 2015 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux avec un montant équilibré de 2,584,903 \$ de revenus et de dépenses. Ce budget ne représente aucune augmentation dans la tarification des municipalités à la Régie sauf les frais au Centre de tri qui seront payés directement par les municipalités à 7.00 \$ / porte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11
2014-10-194 **PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET DU PROLONGEMENT DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE DU PARC DU MARÉCAGE DES SCOTS :**

CONSIDÉRANT QUE le projet est un projet MRC et que douze des municipalités sont sollicitées pour une participation de 1,000 \$ chacune, Hampden et Scotstown 8,000 \$ et le CLD 11,250 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte une participation financière de 1,000 \$ pour le projet du prolongement de la piste multifonctionnelle du parc du marécage des Scots.

Poste budgétaire : 02-622-00-00-411

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1
2014-10-195 **PROJET FINAL DU RÈGLEMENT NUMÉRO 588 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436 POUR LES PISCINES ET LES TRAVAUX DE REMBLAI ET DE DÉBLAI AINSI QUE LA CONSTRUCTION DE MUR DE SOUTÈNEMENT ET MURET :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité adopte le règlement numéro 588 modifiant le règlement de zonage numéro 436 pour les piscines et les travaux de remblai et de déblai ainsi que la construction de mur de soutènement et muret.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.2
2014-10-196 **PROJET FINAL DU RÈGLEMENT NUMÉRO 589 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 441 – PERMIS ET CERTIFICAT :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité adopte le règlement numéro 589 modifiant le règlement numéro 441 – permis et certificat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.3
2014-10-197 **PROJET FINAL DU RÈGLEMENT NUMÉRO 590 ABROGE ET REMPLACE LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 438 :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité adopte le règlement numéro 590 qui abroge et remplace le règlement de construction numéro 438.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.4
2014-10-198 **PROJET FINAL DU RÈGLEMENT NUMÉRO 586 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436 POUR UN CHANGEMENT D'USAGE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité adopte le règlement numéro 586 modifiant le règlement de zonage numéro 436 pour un changement d'usage dans les zones I-1 et I-2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{12.}

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 10.

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Madame Pierrette Hardy:

- Concernant des informations sur certains comptes ;
- Concernant le règlement numéro 590.

Madame Ghislaine Bouffard: Concernant le projet du dépôt de pétrole chez Tardif Diésel.

Madame Maryse Labonté: C'est quoi des oriflammes.

FIN DE LA 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 42.

^{13.}

2014-10-199 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE : Lundi le 3 novembre 2014 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE

